

double  
Août 1941

No 331

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
PUBLICATION MENSUELLE

---

**L'Esprit**  
de  
**l'Action catholique**  
**d'après Pie XII**

PAR

LE R. P. ARCHAMBAULT, S. J.



**Prix: 15 sous**

---

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTRÉAL

*Direction :*  
SECRÉTARIAT DE L'E. S. P.  
1961, RUE RACHEL EST

*Administration :*  
L'ACTION PAROISSIALE  
4260, RUE DE BORDEAUX

1941

TOUS DROITS RÉSERVÉS



# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

1A. L'Ecole Sociale Populaire . . . . .	
2. L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2 <sup>e</sup> édition, 1913) . . . . .	Arthur SAINT-PIERRE
15. L'Encyclique « Rerum novarum » . . . . .	S. S. LÉON XIII
18-19. Contre l'alcool . . . . .	Dr Joseph GAUVREAU
20-21. Un catholique social: Frédéric Ozanam . . . . .	Abbé GOUIN, P. S. S.
30. L'Utopie socialiste — I. . . . .	XXX
33. Les Ecoles maternelles . . . . .	R. P. DALY, C. SS. R.
40. Les Syndicats socialistes et neutres . . . . .	R. P. TRUDEAU, O. P.
46. A propos d'immunités . . . . .	R. P. GONTHIER, O. P.
51. Les Avantages de l'agriculture . . . . .	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
53-54. Le Règne social du Sacré Cœur . . . . .	Abbé GOUIN, P. S. S.
55. Le Comptoir coopératif . . . . .	Anatole VANIER
59. Le Clergé et les œuvres sociales . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
62-63-64. Vers les terres neuves . . . . .	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
76. Nos errements agricoles . . . . .	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
85. Le Problème social et sa solution . . . . .	Abbé Edmour HÉBERT
87. Les Semaines sociales . . . . .	E. S. P.
88-89. De l'Internationalisme au Nationalisme . . . . .	Alfred CHARPENTIER
91. L'Action sociale . . . . .	Antonio PERRAULT
92-93. La Grèce et l'enseignement catholique . . . . .	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
94. Programme d'action sociale . . . . .	Edouard MONTPETIT
96. L'Organisation professionnelle . . . . .	Mgr L.-A. PÂQUET
97. Syndicats patronaux . . . . .	Abbé Emile CLOUTIER
100. Le Salaire . . . . .	Abbé Edmour HÉBERT
102. La Question des chemins de fer . . . . .	XXX
103. Les Caisses Desfordins: œuvre sociale . . . . .	Wilfrid GUÉRIN
105. L'Organisation ouvrière catholique au Canada . . . . .	E. S. P.
106. Réformes scolaires . . . . .	E. S. P.
107. Le Travail au dimanche dans notre industrie . . . . .	Mgr Eugène LAPOINTE
108. La Gaspésie . . . . .	J. W.
110. La Société catholique de Protection . . . . .	E. S. P.
111. Le Problème des narcotiques au Canada . . . . .	Olivier CARIGNAN
112. Le Charbon au Canada . . . . .	Paul CHARTIÉZ, S. J.
113-114. Le Nord qui s'ouvre . . . . .	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
115. Les Trois Etapes de la question ouvrière . . . . .	Abbé Edmour HÉBERT
116-117. Dans les chantiers . . . . .	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
118. La Mortalité infantile . . . . .	Dr Joseph GAUVREAU
120-121. Le Chômage . . . . .	Gérard TREMBLAY
122. L'Eucharistie et la question sociale . . . . .	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
124. Le Patriotisme . . . . .	S. G. Mgr LAFLÈCHE
125. L'Apprentissage . . . . .	E. S. P.
126-127. Notre problème agricole . . . . .	Charles GAGNÉ
128. Les Forces hydrauliques . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
129. L'Art ménager . . . . .	Abbé Arm. BEAUREGARD
130. Le Domaine rural canadien . . . . .	Georges BOUCHARD
131. Les Paysans de France . . . . .	Georges BOUCHARD
132. La Jeune Fille et les œuvres de charité . . . . .	R. P. Adélaré DUGRÉ, S. J.
133-134. Pour et contre le tabac . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
135. Vers l'émancipation économique . . . . .	G.-E. MARQUIS
136-137. Le Travail de nuit dans les boulangeries . . . . .	XXX
138. Expansion industrielle dans le Québec . . . . .	G.-E. MARQUIS
139. Le Logement et la santé . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
142. L'Éducation de la Justice . . . . .	R. P. Louis LALANDE, S. J.
143. Abolitionnisme ou Réglementation . . . . .	R. P. J. SALSMANS, S. J.
144. L'Actionnariat syndical . . . . .	Max. TURMANN
145-146. Le Conseil national d'Éducation . . . . .	C.-J. MAGNAN
147. Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui . . . . .	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
148. Éclairiers canadiens-français . . . . .	R. P. Adélaré DUGRÉ, S. J.
149-150. La Pulpe et le Papier . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
L'Atelier syndical fermé . . . . .	Alfred CHARPENTIER
L'Effort économique de notre race . . . . .	Rodolphe LAPLANTE
157. La Forêt canadienne . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
Le Caractère de l'adolescent . . . . .	R. P. Paul-Émile FARLEY, C. S. C.
160. Les Allocations familiales . . . . .	R. P. Léon LEBEL, S. J.
L'Association professionnelle . . . . .	Abbé Maxime FORTIN
Fédération des Œuvres d'hygiène infantile . . . . .	XXX
La Réforme du calendrier . . . . .	J.-H. RICHARDSON
Les Petites Industries féminines à la campagne . . . . .	Georges BOUCHARD

# L'esprit de l'Action catholique d'après Pie XII

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

---

« Organiser, disait Pie XI dans un discours à la Jeunesse catholique italienne, veut dire préparer les cadres, car il faut savoir comment on construit et comment fonctionne une organisation. Mais cela ne suffit pas. Il faut encore se préoccuper des figures à mettre dans le cadre comme fait l'artiste. Le cadre n'est pas le souci principal et essentiel, ce sont les figures, les éléments qui vont dans le cadre <sup>1</sup>... »

En d'autres termes, l'esprit, l'âme de l'Action catholique, voilà l'essentiel. C'est le sujet que nous voudrions traiter dans ces pages. Nous l'avons simplement effleuré dans nos études précédentes. Nous le réservions pour la fin. Comme le couronnement.

Bien nous en prit. Nous avons, il est vrai, ramassé quelques matériaux et consacré même un de nos cours de l'École des Sciences sociales aux qualités des dirigeants. Mais voici que Pie XII, dans son magistral discours du 4 septembre 1940, a abordé cet important sujet. Brièvement, mais avec une grande netteté, il a indiqué tout ce qui devait être la vie, l'âme, l'esprit de l'Action catholique.

Un seul mot lui a suffi pour exprimer sa pensée: *union*. Mais quelles richesses il en tire! De combien de devoirs il en fait la source! A quel rayonnement il amène par lui les âmes!

---

1. Discours aux délégués de la Jeunesse catholique italienne, 4 novembre 1927.

Ces pages ne seront qu'un bref commentaire des paroles pontificales<sup>1</sup>.

Dans le paragraphe qui précède les lignes que nous allons commenter, Pie XII rappelle le noble but de l'Action catholique. Il nous paraît opportun de reproduire ici ses paroles: « Dans cette heure si grave, où les passions humaines, que la paix assoupissait, se déchainent, s'enflamment, dans un duel de sang et de carnage; dans l'angoisse qui étreint Notre cœur de Père commun devant le farouche conflit qui se répand parmi tant de fils qui Nous sont chers, Nous fixons nos regards sur l'Action catholique et Nous conservons bon espoir, confiant, comme Nous le sommes, de trouver en elle, étroitement groupés autour des évêques et du Saint-Siège, d'ardents et dévoués collaborateurs dans la grande entreprise qui, plus que toute autre, Nous tient à cœur, pour le suprême intérêt des âmes et des nations: le retour du Christ dans les consciences, dans les foyers domestiques, dans la vie publique, dans les relations entre les classes sociales, dans l'ordre civil, dans les rapports internationaux. »

Arrêtons-nous à l'expression qu'emploie Pie XII pour qualifier les membres de l'Action catholique: « d'ardents et dévoués collaborateurs ».

Cette idée de collaboration lui est particulièrement chère. Il est évident qu'elle exprime pour lui, mieux que toute autre, le rôle du laïc dans l'Action catholique.

Sans vouloir opposer un Pape à un autre, on peut dire que Pie XI semblait préférer l'idée de participation. Il a défini l'Action catholique: « la participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique ». Il a répété et commenté souvent cette formule<sup>2</sup>.

---

1. Elles ont paru d'abord dans la *Semaine religieuse de Montréal*. Nous y avons ajouté quelques développements.

2. On trouve aussi parfois, il est vrai, sous la plume de Pie XI, le mot *collaboration*. Ainsi dans une lettre au cardinal Schuster, archevêque de Milan (28 août 1934):

Des auteurs ont même voulu expliquer par des raisons intrinsèques pourquoi *participation* convenait mieux que *collaboration* <sup>1</sup>.

Le premier mot cependant peut prêter à confusion, comme si le laïc participait au mandat apostolique lui-même et non seulement à l'exécution de ce mandat.

« Collaboration » écarte cette équivoque. Ce terme semble aussi mieux rendre la pensée de saint Paul dans sa phrase célèbre qui caractérise l'Action catholique: *Quae mecum laboraverunt in Evangelio* <sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit, la première fois que Pie XII parla de l'Action catholique, le 14 avril 1939, au pèlerinage de l'Union internationale des Ligues féminines catholiques, il la définit: « la collaboration des laïcs à l'apostolat hiérarchique ».

Mais c'est surtout dans sa première encyclique que se manifeste sa pensée. Par quatre fois il reprend la même expression: « collaboration des laïcs », « collaboration des laïcs à l'apostolat hiérarchique », « collaboration du laïcat avec le sacerdoce », « collaboration des laïcs à l'apostolat ». Pas une seule fois il n'emploie le mot « participation ».

Aussi le synode de l'archidiocèse de Québec, tenu l'an dernier, définit-il l'Action catholique: « la *collaboration* des laïcs à l'apostolat hiérarchique de l'Église, *laicorum collaboratio in hierarchico apostolatu Ecclesiae* » (décret 165).

---

« L'action catholique peut se définir la collaboration des laïcs à l'apostolat hiérarchique. » Et dans l'encyclique *Non abbiamo bisogno*: « Nous avons à plusieurs reprises et solennellement affirmé et protesté que l'Action catholique..., par sa nature et son essence même (participation et *collaboration* du laïcat à l'apostolat hiérarchique)..., est en dehors et en dessus de toute politique de parti. »

1. DABIN, *l'Apostolat laïc*, ch. IV.

2. Mgr Fontenelle, *la Croix*, 27 novembre 1939.

## Union avec la hiérarchie

« L'Action catholique, déclare Pie XII, répondra avant tout au désir de la sainte Église si elle demeure toujours plus étroitement unie aux évêques, au Saint-Siège et leur est inébranlablement attachée. »

### FOI ÉCLAIRÉE ET VIVANTE

Ceci implique d'abord une foi éclairée et vivante. Le premier lien avec le Saint-Siège, c'est la doctrine, l'adhésion aux vérités que l'Église enseigne, la possession de convictions religieuses inébranlables.

« Nul catholique, a écrit Mgr Paul-Eugène Roy, n'est apte aux labeurs de l'apostolat, s'il n'a d'abord installé dans son âme et dans sa vie des convictions religieuses assez profondes pour inspirer tous ses actes, assez fortes pour lui donner toutes les saintes audaces, assez lumineuses pour éclairer toute sa route. La foi de l'apôtre n'est pas une parure dont il s'affuble à certains jours, mais une lumière qui brille constamment, et une force qui agit sans cesse <sup>1</sup>. »

Il faut donc connaître la doctrine catholique: non seulement les vérités définies de foi, mais aussi celles que l'Église enseigne par son magistère ordinaire, celles que les Souverains Pontifes nous rappellent suivant les nécessités des temps et des circonstances.

Connaître ces vérités pour soi et pour les autres. Pour s'en nourrir soi-même. Pour les faire rayonner autour de soi. Le monde se meurt de l'ignorance de la vérité. L'erreur a envahi les meilleurs esprits. Les théories les plus fausses circulent même dans les milieux ca-

1. *Le Messager du Sacré-Cœur*, janvier 1911.

tholiques. Là s'imposent les premiers redressements: en religion, en morale, en sociologie.

Pie XI a pu écrire dans *Ubi Arcano* ces graves paroles: « L'épouvantable guerre à peine finie, l'agitation des partis est venue bouleverser les cités; un tel débordement de passions et une telle perversion d'idées se sont emparés du cœur et de l'esprit des hommes qu'on peut redouter de voir l'élite des chrétiens et même des prêtres, pris au mirage des apparences de la vérité et du bien, s'infecter de la funeste contagion de l'erreur.

« Combien sont-ils, en effet, ceux qui admettent la doctrine catholique sur l'autorité civile et le devoir de lui obéir, sur le droit de propriété, les droits et devoirs des ouvriers de la terre et de l'industrie, les relations des États, les rapports entre ouvriers et patrons, les relations du pouvoir religieux avec le pouvoir civil, les droits du Saint-Siège et du Pontife romain, les privilèges des évêques, enfin les droits du Christ Créateur, Rédempteur et Maître, sur tous les hommes et tous les peuples ?

« Et même ceux-là, dans leurs discours, leurs écrits et tout l'ensemble de leur vie, agissent exactement comme si les enseignements et les ordres promulgués à tant de reprises par les Souverains Pontifes, notamment par Léon XIII, Pie X et Benoît XV, avaient perdu leur valeur première, ou même n'avaient plus du tout à être pris en considération.

« Ce fait révèle comme une sorte de modernisme moral, juridique et social. Nous le condamnons aussi formellement que le modernisme dogmatique.

« Il les faut donc remettre en vigueur, ces enseignements et ces prescriptions; il faut réveiller dans toutes les âmes cette flamme de la foi et de la charité divine, indispensable pour la pleine intelligence de ces doctrines et l'observation de ces ordres. »

Foi éclairée, foi vivante. A la connaissance, en effet, de la doctrine catholique, doit s'ajouter sa pratique; il faut, en tout lieu et en tout temps, observer « les ordres » que nous donne l'Église, ou qui découlent de son enseignement, les faire passer dans la vie de chaque jour, la vie privée et familiale, la vie professionnelle aussi, sociale, nationale.

Cette pratique oblige tout particulièrement les membres de l'Action catholique. « Pour avoir de bons groupes, écrit Pie XI, il est essentiel que ceux qui les dirigent connaissent les principes et les directives générales, et les applications particulières. Les dirigeants sauront faire de ces principes une sûre ligne de conduite qui les guidera en toutes circonstances et leur indiquera où ils doivent aller et ce qu'ils doivent faire <sup>1</sup>. »

#### ESPRIT D'OBÉISSANCE

Avec la connaissance de l'enseignement de l'Église, s'impose donc une soumission entière à la hiérarchie, un véritable esprit d'obéissance. Soumission au Pape d'abord, et non seulement à ses ordres, mais aussi à ses désirs et à ses conseils. Pie XI le disait aux pèlerins milanais en 1925: « Il faut se soumettre religieusement, même quand le Pape ne commande pas. Il ne faut pas être si dur envers le Pape que d'exiger qu'il commande toujours. Saint Paul, même quand il n'avait pas reçu de préceptes du Seigneur, donnait cependant des conseils au nom du Seigneur; mais préceptes et conseils, il les donnait, sachant qu'il avait l'esprit du Seigneur. »

Soumission aux évêques. « Le Pape dans l'Église, écrit S. Exc. Mgr Desranleau, l'évêque dans son diocèse, voilà les deux autorités réelles, tangibles, auxquelles nous devons tous nous soumettre et jusque dans le moindre

1. Cité par Delmasure, *l'Esprit et la pratique de l'Action catholique*, p. 38.

détail de l'Action catholique. C'est pourquoi, en matière de foi, de mœurs et de discipline, les apôtres, laïques et prêtres, doivent orienter toutes leurs activités suivant les directions et les prescriptions émanées du Souverain Pontife et des évêques, que ceux-ci parlent tous ensemble ou chacun dans son diocèse, car ce sont eux et eux seuls qui ont été établis par le Saint-Esprit pour régir l'Église de Dieu<sup>1</sup>. »

Soumission enfin aux prêtres chargés par la hiérarchie de diriger les paroisses et les œuvres. Ils représentent l'autorité, ils en sont les délégués, ils ont droit, sur le terrain qui leur a été assigné, au respect et à l'obéissance des fidèles, de ceux-là surtout qui sont enrôlés dans l'armée de l'Action catholique.

#### DEVOIR D'ÉTAT

Pie XII ajoute: « Étant donné qu'il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu (*Rom.*, XIII), les membres de l'Action catholique doivent le respect et la loyale et consciencieuse obéissance aux autorités civiles et à leurs légitimes prescriptions. »

L'Église a toujours enseigné cette doctrine. Ses vrais fils en ont donné partout l'exemple. Les catholiques ne sont-ils pas dans chaque pays les meilleurs citoyens, les plus attachés à leurs devoirs, les plus pénétrés de l'amour de leur patrie ?

C'est dans ce sens, en effet, qu'il faut entendre « l'obéissance aux autorités civiles et à leurs légitimes prescriptions ». Le Souverain Pontife s'empresse de préciser sa pensée: « Les associés de l'Action catholique, laquelle n'est pas et ne veut pas être une association de parti, mais bien une élite de l'exemple et de la ferveur religieuse, prouveront qu'ils sont non seulement de fervents chrétiens, mais aussi de parfaits citoyens, non étrangers

1. *L'Action catholique*, Œuvre des Tracts, n° 115, p. 10.

aux hautes tâches de la vie nationale et sociale, mus par un ardent amour de la patrie et prêts à donner pour elle leur vie même chaque fois que le bien légitime du pays leur requiert ce suprême sacrifice (cf. Léon XIII, encyclique *Sapientiae christianae*, 10 janvier 1890). »

*De parfaits citoyens, non étrangers aux hautes tâches de la vie nationale et sociale...*, c'est l'accomplissement du devoir d'état, c'est-à-dire des tâches qu'imposent à chacun le milieu où Dieu l'a placé, la profession qu'il y exerce, les relations qui le lient à son prochain.

Le père de famille a des obligations bien nettes envers son épouse et ses enfants. Il doit les remplir de son mieux, suivant les directives de l'Église et les prescriptions de la loi civile, tenant compte des conditions économiques et morales dans lesquelles il vit, soucieux de donner à ses enfants une éducation religieuse et profane qui en fasse d'excellents citoyens, en état de servir leur pays, et surtout de rendre gloire à Dieu <sup>1</sup>.

Les obligations professionnelles sont non moins urgentes. Je l'ai rappelé ailleurs: la profession prend l'homme tout entier. Elle l'occupe du matin au soir. La plupart seront ce que leur profession les fera, honnêtes, droits, consciencieux, s'ils accomplissent leurs devoirs professionnels de cette façon.

C'est, en outre, sous cet aspect, dans leur vie professionnelle, que les hommes apparaissent surtout au dehors, qu'ils sont jugés et aussi qu'ils exercent leur influence, bonne ou mauvaise, suivant la probité, la conscience qu'ils apportent à l'accomplissement de ces devoirs.

Pie XI le déclarait aux « Hommes catholiques d'Italie » qu'il recevait en audience: « Tel doit être le saint orgueil, le saint engagement professionnel, pour ainsi dire,

---

1. On lira sur ce sujet une excellente brochure: *les Devoirs d'état* par l'abbé Jean Viollet. Le P. Charmot en traite aussi dans son beau livre: *la Doctrine spirituelle des hommes d'action.*

des hommes catholiques, d'être toujours les plus distingués, les meilleurs de tous », les meilleurs avocats, les meilleurs médecins, les meilleurs industriels, les meilleurs ouvriers, les meilleurs étudiants...

J'ai signalé dans mon livre sur le *Devoir professionnel* quelques belles figures de chez nous: le juge Siméon Beaudin, le notaire Ferdinand Fusey, de Sainte-Ursule, le docteur J.-A. Desroches, de Montréal, et le docteur Laurent Catellier, de Québec. Tous étaient des hommes de devoir. Ils ont fait honneur à leur profession, à leur nationalité, à leur foi. Leur seul exemple était une prédication.

Combien d'autres encore je pourrais nommer, rencontrés au cours d'une retraite fermée ou dans la vie de chaque jour, dont l'accomplissement consciencieux du devoir d'état constituait un véritable apostolat.

L'Église, de nos jours surtout où tant de forces sont liguées contre elle, demande à ses fidèles plus que cet exemple, si fécond soit-il. Il faut parler, agir, lutter. Mais sans cet exemple à la base, aucun apostolat ne saurait être efficace.

#### PATRIOTISME

A ces qualités professionnelles, le Souverain Pontife veut que les membres de l'Action catholique ajoutent le patriotisme: « ... Mus par un ardent amour de la patrie et prêts à donner pour elle leur vie même, chaque fois que le bien légitime du pays leur requiert ce suprême sacrifice. »

Paroles vraiment réconfortantes sur les lèvres du Pape. Que de fois, en ces dernières années, n'avons-nous pas entendu des pseudo-docteurs mettre les catholiques en garde contre un trop grand attachement à leur patrie. Les membres de l'Action catholique, en particulier, devaient éviter toute manifestation en faveur de leur

langue, de leurs traditions, de leurs droits nationaux. On en faisait des sans-patrie!

Dès sa première encyclique Pie XII a chassé ces nuées. « Il n'est pas à craindre, affirme-t-il, que la conscience de la fraternité universelle, inculquée par la doctrine chrétienne, et le sentiment qu'elle inspire, soient en opposition avec l'amour que chacun porte aux traditions et aux gloires de sa propre patrie, et empêchent d'en promouvoir la prospérité et les intérêts légitimes; car cette même doctrine enseigne que dans l'exercice de la charité il existe un ordre établi par Dieu, selon lequel il faut porter un amour plus intense et faire du bien de préférence à ceux à qui l'on est uni par des liens spéciaux. Le divin Maître lui-même donna l'exemple de cette préférence envers sa terre et sa patrie en pleurant sur l'imminente destruction de la Cité sainte. »

Dans le passage que nous commentons, le Souverain Pontife va plus loin encore, car c'est aux membres mêmes de l'Action catholique qu'il s'adresse, et il place nettement l'amour de la patrie, « un ardent amour », au cœur de leur vie, comme inspiration, comme mobile de leurs actes, amour qui doit aller, si c'est nécessaire, jusqu'au « suprême sacrifice »!<sup>1</sup>

---

1. Les directives que nous ont données sur ce sujet S. Ém. le cardinal Villeneuve et plusieurs évêques, entre autres S. Exc. Mgr Courchesne, s'inspirent de la même doctrine.

## Union avec Dieu

Après l'union avec la hiérarchie, Pie XII signale, comme deuxième élément de vie dans l'Action catholique, l'union avec Dieu. Citons ses paroles :

« Le fondement initial de l'Action catholique, comme auxiliaire de la hiérarchie ecclésiastique, réside dans l'union à Dieu, c'est-à-dire que ses membres doivent apporter dans l'apostolat une formation religieuse profonde, spirituelle et culturelle. »

### ESPRIT D' APOSTOLAT

Le Souverain Pontife parle ici tout d'abord de l'apostolat. Il s'adresse à des hommes engagés dans cette voie, il suppose qu'ils ont l'esprit apostolique.

De fait, il continue : « Il est bien vrai que l'esprit d'apostolat est une grande chose, digne de toute louange en tout chrétien, par là même que, enserré dans le corps mystique du Christ, il vit sa foi. »

L'esprit d'apostolat est donc requis avant tout. En quoi consiste-t-il ? S. Ém. le cardinal Pizzardo l'a défini : « Une disposition du cœur à rechercher les âmes, même au prix de grands efforts, pour les conduire au Christ. » Cet esprit ne peut naître que de la charité chrétienne, c'est-à-dire de « l'amour des autres pour l'amour de Dieu ». Il ne fait acception de personne, il sait s'élever au-dessus des divisions de classe ou de race, il ignore ses propres intérêts.

Rien ne l'empêche cependant de « porter une attention particulière, suivant la recommandation de saint Augustin, à ceux qui, selon l'opportunité des temps, des lieux ou d'autres circonstances, nous sont plus étroitement unis

par une sorte de lot », nos parents, nos compagnons de travail et de milieu <sup>1</sup>.

Or, cet esprit d'apostolat, requis de tout chrétien, les membres de l'Action catholique doivent le posséder à un degré supérieur. Il aura chez eux cet « élan spontané de dévouement généreux qui ne recule pas devant l'offrande et le sacrifice de soi-même », cette « impulsion à se faire, dans un esprit d'humilité, d'abnégation et de charité, tout à tous pour les gagner tous au Christ ».

#### VIE INTÉRIEURE

Et c'est pour cela que Pie XII place « le fondement initial de l'Action catholique » dans l'union à Dieu ou la vie intérieure. Cette disposition surnaturelle, qui s'acquiert « par une formation religieuse profonde », permet seule d'atteindre efficacement les âmes.

Le P. Lallemand, S. J., auteur ascétique du XVII<sup>e</sup> siècle, a écrit: « Un homme intérieur fera plus d'impression par un seul mot animé de l'esprit de Dieu, qu'un autre par un discours entier qui lui aura coûté beaucoup de travail et où il aura épuisé toute la force de son raisonnement. » Et Henry Bordeaux, citant cette phrase dans son discours de réception à l'Académie française, ajoutait: « Rien de plus exact. L'homme vaut surtout par la flamme qu'il porte en lui. Resplendit-elle? Aussitôt elle se propage. Qu'elle soit éteinte ou vacillante, il n'exerce plus aucune influence. Il cesse de brûler les étapes et ne les fait brûler à personne. Le rayonnement d'un être est en fonction de cette vie intérieure qui, chez la plupart des hommes et des femmes, est réduite à une part misérable, quand elle n'est pas abolie. Qui donc aujourd'hui médite ou, comme on disait naguère, fait oraison? »

1. Cité par saint THOMAS, IIa, IIae, q. 31, a. 3.

Pie XI a souvent insisté sur ce point. Rappelons un texte bien connu: « L'activité catholique incessante doit avoir pour prémices la sanctification individuelle de chacun: c'est-à-dire qu'il faut qu'abonde et surabonde cette vie surnaturelle que le Bon Pasteur est venu apporter pour le salut du monde et qu'il désire: ... *ut vitam habeant et abundantius habeant*. Or, il est évident que personne ne peut donner aux autres cette vie s'il ne la possède pas tout d'abord lui-même; éternellement vrai est l'antique proverbe: *Nemo dat quod non habet*; personne ne pourra donner de la lumière aux esprits, ni prononcer des paroles d'encouragement aux volontés, ni répandre l'amour de la vertu, si personnellement il n'a pas établi et conformé sa vie sur la vie même du Seigneur <sup>1</sup>. »

Au prêtre d'aider le laïc à établir cette conformité. « C'est aux assistants ecclésiastiques, remarque Pie XII, sous la dépendance de l'épiscopat, qu'il incombe, d'une manière spéciale, de former et d'instruire les membres de l'Action catholique, en les alimentant et en les faisant croître dans les pâturages d'une spiritualité sûre, intime, saine, et en les faisant se désaltérer aux sources pures de la doctrine chrétienne. »

#### LA PRIÈRE

Et le Souverain Pontife explique aussitôt ce qu'il entend par cette spiritualité: « Dans cette arène spirituelle, Nous recommandons par-dessus toute chose la prière, comme déjà Nous l'avons dit aux élèves du Sanctuaire, alors qu'ils se réunissaient pour la première fois autour de Nous. Priez, priez, priez; la prière est la clef des trésors de Dieu. C'est l'arme du combat et de la victoire, dans toute lutte du bien contre le mal. Que ne peut la prière qui adore, demande, supplie, remercie ? »

1. Discours aux associations catholiques de Rome, 19 avril 1931.

La prière doit s'entendre ici dans un sens large, comme l'indique la phrase qui suit: « Cette vie de prière que Nous recommandons aux militants de l'Action catholique, c'est la consciente participation au saint sacrifice de la messe, la réception fréquente des sacrements, les exercices spirituels, et avec toutes les formes de la piété, l'esprit de sacrifice, qui est la grande loi et la condition de la fécondité de l'apostolat. »

Qu'ajouter à ces mots? Il y a là tout un programme de vie, tout un code de formation dont la mise en pratique donnera à l'Église ces apôtres laïcs, surnaturellement équipés, que réclame notre époque.

#### AIDE DU PRÊTRE

Remarquons de nouveau que Pie XII confie l'exécution de ce programme au clergé. Le prêtre doit être l'entraîneur spirituel du laïcat. Formateur d'apôtres, telle est sa grande tâche, sa tâche principale aujourd'hui.

Ici encore Pie XII ne fait que suivre les traces de son prédécesseur. Que de fois Pie XI n'a-t-il pas rappelé ce devoir primordial! « C'est le ministère propre des prêtres, écrit-il à l'épiscopat argentin, de former les âmes des membres de l'Action catholique suivant les modèles chrétiens, surtout les âmes de ceux qui doivent en être les dirigeants, car seuls ceux que les ordres sacrés ont rendus ministres du Christ et dispensateurs des mystères de Dieu, possèdent, en vertu seulement du mandat divin qu'ils ont reçu, les moyens nécessaires qu'ils doivent dispenser aux autres. »

Et il leur propose Notre-Seigneur en exemple: « La grande mission du Christ ne fut-elle pas de former les apôtres? Il mit trois ans à le faire, et sa vie cachée a été, pour ainsi dire, une préparation à la préparation, c'est-à-dire à la formation des apôtres<sup>1</sup>. »

1. Discours aux assistants ecclésiastiques diocésains d'Italie, 19 septembre 1930.

Le clergé devra lui aussi se préparer de mieux en mieux à cette tâche. L'encyclique *Quadragesimo anno* se termine sur cette importante recommandation.

« Ministère sublime, écrit Mgr Guerry, qui identifie le prêtre au Christ, donne à sa vie son sens le plus noble et, au milieu même des épreuves qu'il impose, procure des consolations très douces à son cœur: celle de voir le Christ grandir dans l'âme des chrétiens, dont il se sent le père devant Dieu; celle de donner au Christ, pour défendre ses droits et étendre son règne, des soldats ardents et des apôtres convaincus; celle de préparer l'éclosion, dans les âmes des jeunes, d'une vocation sacerdotale ou religieuse. Le prêtre peut-il goûter une joie plus pure que celle de lancer en pleine vie du monde des âmes d'apôtres, en qui il a fait passer la pleine vie du Christ <sup>1</sup> ? »

---

1. GUERRY, *l'Action catholique*, p. 284.

## Union des membres entre eux

Pie XII continue: « De l'union à la hiérarchie et de l'union à Dieu on ne peut séparer l'union des membres de l'Action catholique entre eux. C'est une condition de vigoureuse efficacité dans le domaine spirituel. Qu'elle les tienne étroitement et réciproquement serrés côte à côte, de façon à former une grande famille, dans laquelle se rencontrent la maturité et la jeunesse. »

C'est le grand précepte que Notre-Seigneur laissait à tous les chrétiens, comme son testament spirituel, à la dernière Cène. Pie XI l'a rappelé dans sa Lettre au cardinal de Lisbonne: « La concorde dans les desseins, l'union des forces est même la condition nécessaire au succès de toutes les entreprises de l'Action catholique et de l'Église elle-même. N'est-ce pas le vœu de Notre-Seigneur, et comme le testament qu'il a laissé à ses disciples: *Ut sint unum?* (Joan., xvii, 22.) Nous le faisons nôtre, ce vœu du divin Rédempteur, afin que dans votre nation les fidèles comme les pasteurs, oubliant tout ce qui pourrait les diviser dans l'ordre purement temporel, soient unis comme un seul homme en tout ce qui regarde la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

La fidélité à la doctrine de l'Église dont nous avons parlé plus haut est le premier moyen d'obtenir une union étroite entre les membres de l'Action catholique. Que tous soient fermement attachés à cette doctrine, telle que nous la transmettent les Souverains Pontifes, et ils réaliseront l'union des esprits, base de l'union des volontés et des cœurs.

« Dans la doctrine qui a été révélée et enseignée par Jésus-Christ, écrit M. Delmasure, se trouvent les raisons qu'ont les catholiques d'être unis les uns aux autres: elles

suffiraient pour assurer effectivement l'indissoluble union de tous les enfants de Dieu si ceux-ci les connaissaient...

« Les catholiques ont l'incomparable avantage d'avoir une même conception de la vie, de la valeur divine de l'homme, de sa destinée. Sur les questions les plus importantes qui se posent devant l'esprit humain, les plus angoissantes et les plus discutées, ils sont d'accord sans hésitation parce qu'ils ont la sécurité que donne la révélation divine, que ratifient et consacrent les solutions que la saine raison humaine préconise. Ils ont l'assurance d'être dans la vérité tant qu'ils restent en accord avec la doctrine de l'Église et ceux qui sont chargés de l'enseigner.

« Au surplus ils font partie d'une société, hiérarchiquement organisée, qui possède un Chef qui tient ses pouvoirs du Christ lui-même, à travers une suite ininterrompue de Papes. Ce Chef est le représentant du Christ sur terre et il a l'assurance de l'assistance divine. Ils ne font effectivement partie de cette société que constitue l'Église que s'ils sont soumis à ce Chef, que s'ils obéissent à son enseignement, à ses directives, à ses décisions doctrinales ou disciplinaires.

« Par leur union autour de la doctrine et de la hiérarchie, dans une telle soumission à l'une, une effective subordination à l'autre, ils participent au royaume de Dieu que Jésus-Christ a annoncé. »

Notre-Seigneur lui-même a dit : « Je suis la vigne, vous êtes les sarments. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure porte beaucoup de fruit : car, séparés de moi, vous ne pouvez rien faire. Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jeté dehors comme le sarment et il sèche ; puis on ramasse ces sarments, on les jette au feu et ils brûlent... » (*Jean*, xv, 5 et suivants.)

Et l'auteur continue : « Ceux qui sont unis au Christ peuvent-ils ne pas être unis entre eux ? Ils font partie

d'un même corps dont le Christ est la tête, et dont l'Église est le corps. C'est au Christ « que tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité » (*Ephes.*, IV, 16)...

« Dans l'Action catholique, l'union doit être plus intime encore entre dirigeants et militants puisque ceux-ci veulent être non pas des membres passifs, mais des membres agissants du Corps mystique. Ils veulent agir dans une parfaite dépendance à l'égard de ceux à qui Jésus a confié la mission de réaliser son œuvre dans ce monde. Ils ont l'ambition de transmettre à tout le corps, surtout aux parties qui en ont le plus besoin, cette vie que Jésus est venu apporter au monde. Ils ont le désir de rattacher au Corps mystique ceux qui en sont éloignés ou qui s'en sont détachés, et ainsi collaborer avec le Christ, en répandant cette vie qu'il veut que le monde reçoive en abondance.

« Devant les obligations précises, indiscutables de cette doctrine, comment ne pas être indéfectiblement unis<sup>1</sup>? »

#### ESPRIT DE CHARITÉ

L'esprit de charité est aussi nécessaire à cette union. Si l'accord est facile sur les principes, on peut différer d'opinion sur leurs applications. Affaire de stratégie souvent. Et ceci amènera des échanges de vues, des discussions parfois assez vives. C'est ici qu'il faut se garder de tout esprit d'âpreté, de tout soupçon injuste.

« Que chacun, dans ces cas, remarque Benoît XV, soustienne son avis librement, mais qu'il le fasse avec modération et ne croie pas pouvoir décerner au tenant d'une

1. DELMASURE, *L'esprit et la pratique de l'Action catholique*, pp. 108-112.

opinion contraire, rien que pour ce motif, le reproche d'une foi suspecte ou de manquement à la discipline. »

Et Léon XIII: « Qu'ils se souviennent constamment, s'ils veulent que leurs travaux soient féconds et louables, sous tous les rapports, de ce que l'on requiert de ceux qui combattent pour la meilleure des causes. Il faut qu'ils emploient avec le plus grand soin la modération, la prudence et surtout cette charité qui est la mère ou la compagne de toutes les vertus. Or, voyez combien est contraire à la charité la tendance à soupçonner à la légère ou la témérité à lancer des accusations. »

#### DISCIPLINE

La discipline enfin s'impose également. Aucune union n'est possible sans elle, aucun travail efficace. Une troupe sans discipline ne constitue pas un corps uni. Si chaque soldat agit à sa guise, il n'y a plus d'armée. Ainsi des groupes d'Action catholique. Pour que les membres ne fassent qu'un seul corps, pour qu'ils présentent à l'ennemi un front commun, pour que leurs efforts soient coordonnés et convergents, la discipline est d'une absolue nécessité.

Chacun doit se plier aux décisions prises, aux ordres donnés, même s'ils heurtent ses idées ou ses sentiments et lui imposent des sacrifices.

Mgr Paul-Eugène Roy termine par ces mots l'article dont nous avons reproduit un passage, au début: « L'apôtre, quel qu'il soit, ne pourra être utile qu'à la condition d'entrer docilement dans les cadres précis que l'Église ouvre à son activité, et de régler exactement son pas sur celui des compagnons d'armes qui lui sont donnés. L'union de tous les efforts, leur orientation vers le but à atteindre, leur application simultanée au même point: ce sont là autant de nécessités que la lutte impose. Ceux qui ne savent pas s'y soumettre, qui préfèrent rester en

marge de l'armée, marcher à leur guise, frapper quand et où il leur plaît, sont des soldats toujours inutiles et très souvent nuisibles. Donc, entente, obéissance, discipline, tels sont comme les mots d'ordre que l'apôtre doit emporter dans toutes les campagnes où il est engagé, et dont il doit tenir un compte rigoureux. »

Même directive de S. Ém. le cardinal Villeneuve: « La discipline, déclarait-il récemment aux dirigeants des mouvements spécialisés de son diocèse, est essentielle à l'Action catholique. C'est dans la mesure où il y aura de la discipline intérieure qu'on pourra juger sa puissance d'action <sup>1</sup>. »

Et Pie XI a signalé plus d'une fois l'importance de cette vertu. Il affirmait aux évêques de Yougoslavie, en audience à Rome, que d'elle « dépend le caractère de coopération à l'apostolat hiérarchique qui est la marque propre et distinctive de toute l'Action catholique ».

#### CONCORDE ENTRE LES AUMÔNIERS

Aux deux paragraphes que nous avons cités sur l'union des membres entre eux, Pie XII ajoute ces paroles:

« Qu'il y ait la plus grande concorde entre les assistants ecclésiastiques dans les diocèses et au Centre, spécialement en ce qui contribue à la droiture du but proposé. S'il survient quelques dissentiments dans de petites choses, qui ne soient pas en opposition avec l'amitié, qu'ils restent dans l'esprit sans descendre dans la volonté, en faisant ce sacrifice à la charité et à la paix commune (cf. *S. Th.*, II<sup>a</sup>, II<sup>ae</sup>, q. 29, a. 3, ad 2<sup>um</sup>). »

Ces lignes se passent de commentaire. S'il y en a qui doivent observer parfaitement l'union entre eux, ce sont bien les aumôniers ou assistants ecclésiastiques. Comment pourrait-on exiger cette vertu des membres si leurs dirigeants spirituels n'en donnaient pas eux-mêmes l'exemple ?

1. *L'Action catholique*, 2 juin 1941.

Mais, hélas! la faiblesse humaine est là et l'expérience nous apprend que l'aide du ciel est nécessaire pour déjouer les ruses du démon et établir solidement, sur l'esprit surnaturel et le renoncement, cette concorde indispensable.

Pie XII remarque enfin: « Que l'on effectue le passage spontané et régulier d'une association à une autre d'après l'âge, et qu'il y ait coordination dans les initiatives et dans les programmes en ce qui concerne les ecclésiastiques comme les laïcs, afin qu'il n'y ait pas de pertes d'énergies. »

Observations d'ordre pratique dont tous reconnaîtront la sagesse. Des dispositions officielles ont déjà prévu en plus d'un diocèse cette ascension régulière dans l'Action catholique.

Quant à la coordination des initiatives et des programmes, nous nous y acheminons par l'établissement des Comités paroissiaux et diocésains. Ce sont eux qui, dans leur paroisse et leur diocèse respectifs, verront à unir les groupements, à coordonner les efforts, à orienter toute l'activité catholique vers un même but. Pour obtenir ce résultat, le Comité paroissial, comme d'ailleurs le Comité diocésain, devra être, dans son milieu, l'organisme supérieur unique, et ne grouper que des catholiques choisis avec soin, hommes de foi, de vertu et d'autorité.

## Union avec les autres associations

Reste une dernière forme d'union: « Mais outre l'union entre eux, déclare Pie XII, il y aura un avantage et un gage d'affection à ce qu'il y ait union entre les membres de l'Action catholique et ceux des autres associations. »

Cette question a fait l'objet de plusieurs études. Nous l'avons abordée nous-même dans une publication précédente<sup>1</sup>. C'est qu'elle est à la fois d'une importance capitale et de grande portée pratique.

Les paroles du Souverain Pontife indiquent son vif désir de voir cette union s'établir solidement et contribuer de façon efficace au succès, à la vie même de l'Action catholique.

Déjà Pie XI avait parlé de « bienveillance réciproque, d'entente cordiale et de collaboration mutuelle ». Ce sont les termes mêmes qu'il emploie dans la Lettre *Quae Nobis* au cardinal Bertram pour caractériser les rapports qui doivent exister entre l'Action catholique et les œuvres auxiliaires.

### BIENVEILLANCE, COMPRÉHENSION, COOPÉRATION

Les termes dont se sert Pie XII sont presque semblables. Il veut qu'il existe entre ces Associations et l'Action catholique « une mutuelle bienveillance, une large compréhension, une sincère coopération: dons et vertus qui ont leurs racines, d'une part, dans le très pur zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes; d'autre part, dans leur appartenance au Corps mystique du Christ, où ils puisent le suc vivifiant ».

Parmi ces œuvres auxiliaires, le Souverain Pontife mentionne nommément celles qui, « ayant également un

1. *La Jeunesse et l'Action catholique*, ch. VI.

but et une forme d'apostolat, peuvent se dire aussi collaboratrices dans l'apostolat hiérarchique ».

Quelques-uns ont cru voir dans ces paroles comme un élargissement de l'Action catholique, l'intégration dans ses cadres d'associations nouvelles que n'admettait pas Pie XI. C'est dépasser, à notre humble avis, la portée de cette déclaration. Le regretté Pontife avait parlé lui aussi de ces « associations qui tendent... à l'exercice de la charité chrétienne dans toutes ces formes et applications, s'adonnant de fait à un large et efficace apostolat individuel et social »...

Il ne voulait pas qu'on les confonde avec l'Action catholique, mais qu'on les regarde plutôt comme « ses véritables et providentielles auxiliaires ». C'est dans ce sens, il nous semble, que Pie XII à son tour les considère lorsqu'il les appelle des « collaboratrices dans l'apostolat hiérarchique ». En tout cas, il les distingue nettement des groupes d'Action catholique puisqu'il dit: « Entre ces associations et celle de l'Action catholique, il est nécessaire qu'il existe une mutuelle bienveillance, une large compréhension, une sincère coopération. » Si elles n'étaient pas distinctes de l'Action catholique, si elles en faisaient partie, comment de tels rapports pourraient-ils s'établir avec elle.

Nous devons, croyons-nous, tenir fermement à la distinction établie par Pie XI lui-même entre les œuvres d'Action catholique proprement dites et celles qui ne le sont que dans un sens large.

Rappelons-nous ses paroles si nettes sur les associations auxiliaires: « Il n'y a pas lieu de renoncer aux formes propres et spécifiques; au contraire, elles doivent toutes subsister, ces initiatives pour le bien; cela ne veut pas dire qu'elles doivent se transformer en d'autres formes d'organisation; cela ne veut pas dire que pour cela même elles constituent proprement, littéralement et formelle-

ment de l'Action catholique, pour ainsi dire, officielle. Cela signifie seulement que toutes ces modalités du bien peuvent et doivent aider l'initiative centrale de l'Action catholique<sup>1</sup>. »

Ni confusion, ni opposition, comme écrit Mgr Civardi, mais suivant la nouvelle formule de Pie XII, mutuelle bienveillance, large compréhension, sincère coopération. « Ainsi, continue-t-il, les unes et les autres ne se heurteront pas dans le travail auquel elles se consacrent, selon leurs propres statuts, approuvés par l'autorité de l'Église. Elles s'aideront même, seront une émulation mutuelle, se soutiendront afin que, dans la variété du domaine spirituel qui s'adapte, se plie aux divers usages, aux changements et aux circonstances, aux tempéraments différents, apparaisse et brille le signe caractéristique du chrétien: la charité. »

Et comme s'il voulait donner aussitôt un exemple de la pratique de cette vertu, le Souverain Pontife ajoute: « Si, dans les instituts catholiques d'éducation, de même que dans les associations ecclésiastiques ayant un but et une forme d'apostolat déjà organisé, on insère les associations internes d'Action catholique, celles-ci y entreront avec réserve et discrétion, sans troubler en rien la structure et la vie de l'institut ou de l'association, mais en imprimant seulement une nouvelle impulsion à l'esprit et à la forme d'apostolat, introduisant dans la grande organisation centrale. »

Affaire de tact évidemment, de délicatesse, de charité surtout, et dont les formes varieront suivant les milieux et les circonstances.

Cette cordiale collaboration sera « l gage de fruits bienfaisants pour les individus comme pour la société entière<sup>1</sup> ».

1. Discours aux congrégations mariales, 30 mars 1930.

1. S. Exc. Mgr Charbonneau, Lettre sur l'Action catholique, 29 juin 1941. Ce modeste travail était déjà terminé quand nous est parvenu l'important document d'où ces lignes sont extraites. Nous ne saurions trop en recommander la lecture attentive.

## Conclusion

Telle est la quadruple union que Pie XII demande à l'Action catholique. Il en fait plus qu'un moyen de succès, qu'une condition d'efficacité. Il l'appelle « sa vie » même. C'est l'esprit dont il veut la voir imprégnée, l'âme qui devra l'animer.

Tous les efforts des membres de nos groupements et de leurs aumôniers doivent donc tendre vers la réalisation de cette quadruple union.

Par elle, et par elle seule, l'Action catholique vivra et accomplira son œuvre providentielle, pour la plus grande gloire de Dieu, le bien de l'Église et le salut des âmes.

## Discours du Souverain Pontife

On trouvera dans l'Œuvre des Tracts le texte complet de l'allocution du Souverain Pontife<sup>1</sup>. Nous reproduisons ici le passage qui concerne l'union et que nous venons de commenter.

L'Action catholique italienne répondra avec pleine satisfaction aux desseins et aux espérances de l'Église si, pour cela, elle se conditionne elle-même à cette union qui est sa vie et sa vigueur. Union quadruple: avec la hiérarchie ecclésiastique; avec Dieu par l'intime formation spirituelle; avec les membres de l'Action catholique pour la concorde dans le travail; et, enfin, avec les membres des autres associations qui sont, elles-mêmes, sujettes à la direction ecclésiastique.

### Union avec la hiérarchie

1. L'Action catholique répondra avant tout au désir de la sainte Église si elle demeure toujours plus étroitement unie aux évêques, au Saint-Siège et leur est inébranlablement attachée.

A la hiérarchie appartiennent l'autorité et la mission d'enseigner et de guider. L'Action catholique en est la docile collaboratrice et met à sa disposition toutes ses énergies. Dans l'amour, l'obéissance, dans le dévouement soumis et prompt au Souverain Pontife et aux évêques, ses membres trouvent leur joie, leur force, non moins que la garantie de leur succès fructueux, cela en vertu de la hiérarchie, héritière de la mission apostolique, comme l'atteste l'indéfectible promesse du Christ: « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » (*Matth.*, XXVIII.)

En outre, étant donné « qu'il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu » (*Rom.*, XIII), les membres de l'Action

1. Œuvre des Tracts, n° 262, 16 pages, 10 sous.

catholique doivent le respect et la loyale et consciencieuse obéissance aux autorités civiles et à leurs légitimes prescriptions, parce que, dit le prince des Apôtres, « telle est la volonté de Dieu que, en faisant le bien, vous fermez la bouche aux insensés qui vous méconnaissent. Soyez soumis comme des hommes libres; non pas comme des hommes qui se font de la liberté un manteau pour couvrir leur malice, mais comme des serviteurs de Dieu. Rendez honneur à tous; aimez tous les frères, craignez Dieu; honorez le roi » (*I Petr.*, II, 15-17).

Pour cette raison, les associés de l'Action catholique, laquelle n'est pas et ne veut pas être une association de parti, mais bien une élite de l'exemple et de la ferveur religieuse, ses membres prouveront qu'ils sont non seulement de fervents chrétiens mais aussi de parfaits citoyens, non étrangers aux hautes tâches de la vie nationale et sociale, mus par un ardent amour de la patrie et prêts à donner pour elle leur vie même chaque fois que le bien légitime du pays leur requiert ce suprême sacrifice. (Cf. Léon XIII, encyclique *Sapientiae christianae*, 10 janvier 1890.)

### Union avec Dieu

2. Le fondement initial de l'Action catholique, comme auxiliaire de la hiérarchie ecclésiastique, réside dans l'union à Dieu, c'est-à-dire que ses membres doivent apporter dans l'apostolat une formation religieuse profonde, spirituelle et culturelle.

Il est bien vrai que l'esprit d'apostolat est une grande chose, digne de toute louange, en tout chrétien, par là même que, enserré dans le corps mystique du Christ, il vit sa foi. Mais l'appartenance à l'Action catholique implique une sélection. Elle demande un élan spontané de dévouement généreux qui ne recule pas devant l'offrande et le sacrifice de soi-même. Elle impose et requiert

une délicate préparation, déjà acquise ou à acquérir, bien adaptée à la nature de l'association.

C'est aux assistants ecclésiastiques, sous la dépendance de l'épiscopat, qu'il incombe, d'une manière spéciale, de former et d'instruire les membres de l'Action catholique, en les alimentant et en les faisant croître dans les pâturages d'une spiritualité sûre, intime, saine, et en les faisant se désaltérer aux sources pures de la doctrine chrétienne.

Dans cette arène spirituelle, Nous recommandons par-dessus toute chose la prière, comme déjà Nous l'avons dit aux élèves du Sanctuaire, alors qu'ils se réunissaient pour la première fois autour de Nous. Priez, priez, priez; la prière est la clef des trésors de Dieu. C'est l'arme du combat et de la victoire, dans toute lutte du bien contre le mal. Que ne peut la prière qui adore, demande, supplie, remercie ?

Cette vie de prière que Nous recommandons aux militants de l'Action catholique, c'est la consciente participation au saint sacrifice de la messe, la réception fréquente des sacrements, les exercices spirituels, et avec toutes les formes de la piété, l'esprit de sacrifice, qui est la grande loi et la condition de la fécondité de l'apostolat.

Le fait d'appartenir à l'Action catholique ne confère pas un privilège ou une supériorité, mais imprime en ses membres une impulsion à se faire dans un esprit d'humilité, d'abnégation et de charité « tout à tous, pour les gagner tous au Christ » et à se sentir à l'égard de tous, comme l'Apôtre, « débiteurs » des ineffables trésors qu'ils ont reçus de la divine bonté (*I Cor.*, IX, 22).

### Union des membres entre eux

3. De l'union à la hiérarchie et de l'union à Dieu on ne peut séparer l'union des membres de l'Action catho-

lique entre eux. C'est une condition de vigoureuse efficacité dans le domaine spirituel.

Qu'elle les tienne étroitement et réciproquement serrés côte à côte, de façon à former une grande famille, dans laquelle se rencontrent la maturité et la jeunesse.

Qu'il y ait la plus grande concorde entre les Assistants ecclésiastiques dans les diocèses et au Centre, spécialement en ce qui contribue à la droiture du but proposé. S'il survient quelques dissentiments dans de petites choses, qui ne soient pas en opposition avec l'amitié, qu'ils restent dans l'esprit sans descendre dans la volonté, en faisant ce sacrifice à la charité et à la paix commune. (Cf. *S. Th.*, II<sup>a</sup>, II<sup>ae</sup>, q. 29, a. 3, ad 2<sup>um</sup>.)

Que l'on effectue le passage spontané et régulier d'une association à une autre d'après l'âge, et qu'il y ait coordination dans les initiatives et dans les programmes en ce qui concerne les ecclésiastiques comme les laïcs, afin qu'il n'y ait pas de pertes d'énergies.

#### Union avec les autres associations

4. Mais, outre l'union entre eux, il y aura un avantage et un gage d'affection à ce qu'il y ait union entre les membres de l'Action catholique et ceux des autres associations.

L'organisation de l'Action catholique italienne, bien qu'elle soit le principe d'ordre des catholiques militants, rencontre à côté d'elle d'autres associations qui dépendent aussi de l'autorité ecclésiastique et dont quelques-unes, ayant également un but et une forme d'apostolat, peuvent se dire aussi collaboratrices dans l'apostolat hiérarchique. Entre ces associations et celle de l'Action catholique, qui ne voit combien il est nécessaire qu'il existe une mutuelle bienveillance, une large compréhension, une sincère coopération: dons et vertus qui ont leurs racines, d'une part, dans le très pur zèle de la gloire de Dieu et du salut des

âmes; d'autre part, dans leur appartenance au corps mystique du Christ, où ils puisent le suc vivifiant.

Les unes et les autres ne se heurteront pas dans le travail auquel elles se consacrent, selon leurs propres statuts, approuvés par l'autorité de l'Église. Elles s'aideront même, seront une émulation mutuelle, se soutiendront afin que, dans la variété du domaine spirituel qui s'adapte, se plie aux divers usages, aux changements et aux circonstances, aux tempéraments différents, apparaisse et brille le signe caractéristique du chrétien: la charité.

Si, dans les instituts catholiques d'éducation, de même que dans les associations ecclésiastiques ayant un but et une forme d'apostolat déjà organisé, on insère les associations internes d'Action catholique, celles-ci y entreront avec réserve et discrétion, sans troubler en rien la structure et la vie de l'institut ou de l'association, mais en imprimant seulement une nouvelle impulsion à l'esprit et à la forme d'apostolat, l'introduisant dans la grande organisation centrale.

[331]

Deacidified using the Bookkeeper process.  
Neutralizing agent: Magnesium Oxide  
Treatment Date: July 2005

**PreservationTechnologies**  
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive  
Cranberry Township, PA 16066  
(724) 779-2111



# L'ACTION CATHOLIQUE

— Ouvrages du R. P. Archambault, S. J. —

La connaissance de l'Action catholique, de sa véritable nature, de son but, de son fonctionnement, des obligations qu'elle crée, s'impose de plus en plus. Les Souverains Pontifes ont fait un devoir au clergé et aux laïcs d'acquérir cette connaissance.

Si des ouvrages étrangers, comme ceux de Civardi et de Dabin, peuvent nous renseigner sur l'essence de l'Action catholique, c'est à des livres publiés au Canada qu'il faut recourir pour connaître, en outre, sa méthode, ses applications et surtout les tâches que notre épiscopat lui assigne.

Immuable dans son fond, l'Action catholique en effet peut varier de forme et d'activité suivant les circonstances de temps et de lieu.

C'est pour répondre à ce besoin que le R. P. Archambault, S. J., professeur d'Action catholique au scolasticat de l'Immaculée-Conception et à l'Université Laval, et directeur du Comité des Œuvres Catholiques de Montréal, a publié quelques ouvrages hautement appréciés par les autorités ecclésiastiques. En voici la liste:

*L'Apostolat laïc.* 64 pages. 25 sous.

*Pour Persévérer.* Deuxième édition. 190 pages. 50 sous.

*L'Action catholique d'après les directives pontificales.* 156 pages. 50 sous.

*L'Action catholique au Canada.* 32 pages. 15 sous.

*Les Voyageurs catholiques* (L'apostolat du semblable sur le semblable: un exemple canadien). 80 pages. 30 sous.

*L'Action catholique et les religieuses.* 32 pages. 15 sous.

*Le Comité paroissial, organe de l'Action catholique.* 64 pages. 25 sous.

*Les Religieux et l'Action catholique.* 32 pages. 15 sous.

*Les Objectifs de l'Action catholique.* 154 pages. 50 sous.

*La Jeunesse et l'Action catholique.* 64 pages. 25 sous.

*L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.* 32 pages. 15 sous.



ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE, MONTRÉAL

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

165. <i>L'Unsoŋ ouvrière</i> . . . . .	{ Abbé L.-A. LAFORTUNE
166. <i>Les Anciennes Corporations</i> . . . . .	Gérard TREMBLAY
167. <i>Le Communisme international au Canada</i> . . . . .	R. P. STANISLAS, P. S. V.
168. <i>Parents et Maîtres, leur collaboration</i> . . . . .	E. S. P.
169. <i>L'Enseignement agricole d'hier</i> . . . . .	Abbé Arthur MAHEUX
170. <i>Le Cinéma</i> . . . . .	Albert RIOUX
171. <i>La Crise protestante</i> . . . . .	Oscar HAMEL
172-173. <i>La Formation technique</i> . . . . .	R. P. Adéŋard DUGRÉ, S. J.
174. <i>La Gaspésie intérieure</i> . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i> . . . . .	PÉNINSULAIRE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i> . . . . .	L.-G. HOGUE
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i> . . . . .	Dr J.-A. BAUDOUIN
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i> . . . . .	E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i> . . . . .	E. S. P.
180. <i>Le Tourisme source de richesse</i> . . . . .	R. P. E. JOMBART, S. J.
181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i> . . . . .	Eugène L'HEUREUX
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i> . . . . .	Dr J.-C. BOURGAIN
183-184. <i>La Paroisse au Canada français</i> . . . . .	Joseph Risi
185. <i>L'Eglise, nos maux sociaux et l'Ouvrier catho-</i>	R. P. Adéŋard DUGRÉ, S. J.
<i>lique</i> . . . . .	Abbé I.-Ad. SABOURIN
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i> . . . . .	R. P. SCHLIEP, S. J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i> . . . . .	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i> . . . . .	Mme W. RAYMOND
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i> . . . . .	Juge C.-E. DORION
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien</i> . . . . .	R. P. BONHOMME, O. M. I.
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i> . . . . .	E. S. P.
192. <i>L'Eglise et la question syndicale</i> . . . . .	Wilfrid GUÉRIN
193. <i>Nos Orphelins</i> . . . . .	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse</i> . . . . .	Sœur ALLAIRE, etc.
196. <i>L'Enseignement religieux</i> . . . . .	S. S. PIE XI
197. <i>La Semaine du dimanche</i> . . . . .	S. G. Mgr ROSS
198. <i>Pour nos enfants</i> . . . . .	XXX
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques</i> . . . . .	Sœur MARIE HADELIN, etc.
200. <i>Pour le bon journal</i> . . . . .	XXX
201. <i>Le Sens catholique</i> . . . . .	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
202-203. <i>L'Apostolat laïque</i> . . . . .	E. MERCIER et G. LADOUCHUR
204-205. <i>Instruction ou Education</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
206. <i>En Russie soviétique</i> . . . . .	Esdras MINVILLE
207-208. <i>Manuel antibolchevique</i> . . . . .	E. S. P.
209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i> . . . . .	E. S. P.
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i> . . . . .	Antonio PPRRAULT
212. <i>Le Mariage chrétien</i> . . . . .	S. S. PIE XI
213. <i>L'Etat et la morale publique</i> . . . . .	R. P. Adéŋard DUGRÉ, S. J.
214-215. <i>L'Etat et le mariage</i> . . . . .	Léo PELLAND
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i> . . . . .	Juge C.-E. DORION
217-218. <i>Cahier anticommuniste</i> . . . . .	R. P. Albert MULLER, S. J.
219. <i>Pour la Colonisation</i> . . . . .	E. S. P.
220. <i>Le Rése communiste</i> . . . . .	E. S. P.
221. <i>Pour la Paix</i> . . . . .	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O. P.
222. <i>La Famille</i> . . . . .	E. S. P.
223-224. <i>Le Plan quinquennal</i> . . . . .	R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
225. <i>La Profession agricole</i> . . . . .	ENTENTE INTERNATIONALE
226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i> . . . . .	Abbé Georges-M. BILODEAU
227. <i>Le Retour de la mère au foyer</i> . . . . .	R. P. BOURNIVAL, S. J.
228. <i>La Place des enfants n'est pas au cinéma</i> . . . . .	Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
229. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire</i> . . . . .	E. S. P.
232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada</i> . . . . .	E. POIRIER et W. GUÉRIN
237. <i>L'Agriculture, base économique d'une nation</i> . . . . .	E. S. P.
238. <i>L'Œuvre de la Colonisation</i> . . . . .	Abbé Edouard BEAUDOIN
241. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i> . . . . .	Esdras MINVILLE
242. <i>La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.</i> . . . . .	Abbé Philippe PERRIER
243-244-245. <i>Le Mouillage du capital</i> . . . . .	Mgr Georges GAUTHIER
251-252. <i>Journées anticommunistes — I</i> . . . . .	Adrien GRATTON
253. <i>Journées anticommunistes — II</i> . . . . .	E. S. P.
254-255. <i>La Menace communiste au Canada</i> . . . . .	E. S. P.
256. <i>L'Organisation corporative</i> . . . . .	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
257. <i>Le Chômage de la jeunesse</i> . . . . .	Eugène DUTHOIT
258-259. <i>Déclaration — Thèses — Statuts</i> . . . . .	E. S. P.
260. <i>Le Scoutisme</i> . . . . .	LIGUE DE LA CLASSOCRATIE
261. <i>L'Apôtre laïque</i> . . . . .	R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.
262. <i>Le Komintern</i> . . . . .	R. P. Thomas PINTAL, C. SS. R.
263. <i>L'Encyclique « Immortale Dei »</i> . . . . .	ENTENTE INTERNATIONALE
	S. S. LÉON XIII

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

264. *Allocations familiales* . . . . . Claire HOFFNER  
 265. *Les Relations avec Moscou* . . . . . E. S. P.  
 266. *La Crise libératrice* . . . . . R. P. Albert MULLER, S.J.  
 267. *Le Syndicalisme catholique au Canada* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S.J.  
 268. *L'Ordre corporatif* . . . . . A. MULLER, S.J., et E. DUTHOIT  
 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.* . . . . . EN COLLABORATION  
 271. *Caisse populaires et rédemption sociale* . . . . . Cardinal VILLENEUVE  
 C. VAILLANCOURT et E. POIRIER  
 272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada* . . . . . Eadras MINVILLE  
 273. *L'Orientation professionnelle* . . . . . Abbé Irénée LUSSIER  
 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme* . . . . . E. S. P.  
 276. *Les Exercices spirituels* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S.J.  
 277. *Petit Catechisme anticommuniste* . . . . . P. Richard ARÈS, S.J.  
 278. *La Vérité sur l'Espagne* . . . . . Cardinal ISIDRO GOMA TOMAS  
 279. *L'Action catholique spécialisée* . . . . . R. P. Adrien MALO, O. F. M.  
 280-281. { *L'Encyclique « Divini Redemptoris »* . . . . . S. S. PIE XI  
           *L'Encyclique « Mit brennender Sorge »* . . . . .  
 282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques* . . . . . Abbé Damien ROBERT  
 283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne* . . . . . Secrétaire des C. M.  
 284. *La Coopération économique* . . . . . Abbé Lucien BEAUREGARD  
 Jean-Baptiste CLOUTIER  
 E. S. P.  
 285. *Le Syndicalisme national catholique* . . . . . Abbé Georges CÔTÉ  
 286. *La Malfaisance du capitalisme actuel* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.  
 287. *L'Action catholique au Canada* . . . . . Nos EVÊQUES  
 288. *Le Problème rural* . . . . . P. Richard ARÈS, S. J.  
 289-290. *Catechisme de l'organisation corporative* . . . . . S. S. LÉON XIII  
 291. *Encyclique « Libertas praestantissimum »* . . . . . Jean FILION  
 292. *Jeunesse et politique* . . . . . P. Gabriel LA RUE, S. J.  
 293. *Pour que vive notre français* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.  
 294. *L'Action catholique et les religieuses* . . . . . P. Richard ARÈS, S. J.  
 295. *Petit Catechisme d'éducation syndicale* . . . . . Ollvar ASSELIN  
 296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français* . . . . . Mgr DESRANLEAU  
 297. *Pour un ordre nouveau* . . . . . Cardinal VILLENEUVE  
 298. *Mentalité communiste* . . . . . Mgr John T. McNICHOLAS  
 299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance* . . . . . Nos EVÊQUES  
 300. *La Nationalisation des entreprises* . . . . . Mgr Wilfrid LEBON  
 301-302. *Le Comité paroissial* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.  
 303. *Une enquête sur le communisme à Québec* . . . . . Edouard LAURENT  
 304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire* . . . . . François-Xavier BOUDREAU  
 305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente* . . . . . S. Exc. Mgr CARTON DE WIART  
 306. *La Corporation professionnelle* . . . . . Maximilien CARON  
 307. *La législation anticommuniste dans le monde* . . . . . E. S. P.  
 308. *La Paix* . . . . . S. S. PIE XII  
 309. *L'Espagne au sortir de la guerre* . . . . . R. P. Joseph LEDIT, S. J.  
 310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus »* . . . . . S. S. PIE XII  
 311. *Tempérance* . . . . . Dr Jean-Charles MILLER  
 312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative* . . . . . F.-A. ANGERS, L.-M. GOUIN, E.  
 GIBEAU, M. CARON, R. ARÈS, S.J.  
 Paul-Henri GUIMONT  
 R. P. ARCHAMBAULT, S. J.  
 313. *La Canalisation du Saint-Laurent* . . . . . Episcopat américain  
 314. *Notre relèvement économique* . . . . . S. Exc. Mgr Anastase FORGET  
 315. *L'Eglise et l'ordre social* . . . . . R. P. Emile BOUVIER, S. J.  
 316. *Notre dimanche chrétien* . . . . . R. P. Joseph LEDIT, S. J.  
 317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.  
 318. *Radicalisme moderne* . . . . . R. P. Arthur CARON, O. M. I.  
 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique* . . . . . Jean GUIRAUD  
 321. *Le Racisme* . . . . . Abbé Paul-Emile GOSSELIN  
 322. *Les Jésuites* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.  
 323. *L'Education nationale* . . . . . E. S. P.  
 324. *Les Religieux et l'Action catholique* . . . . . S. S. PIE XII  
 325. *La Reconstruction de la France* . . . . . Georges PERNOT  
 326. *La Communion des saints* . . . . . Nos EVÊQUES  
 327. *La situation démographique de la France* . . . . . S. S. PIE XII  
 328. *La Restauration sociale* . . . . . E. S. P.  
 329. *Les bases d'une paix juste* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT  
 330. *Causeries sur les encycliques* . . . . .  
 331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII* . . . . .  
 N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

B N Q



C 000 093 074

LE MESSAGER, MONTREAL

93074